

Département de la Vendée  
Arrondissement de Fontenay le Comte  
Canton de Pouzauges

République Française  
Mairie de Montournais  
85700 Montournais

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19	L'an deux mil quinze
présents	14	le vingt et un du mois de juillet,
votants	15	le Conseil Municipal de la Commune de Montournais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Michel Guignard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2015

Présents : Michel Guignard, Dominique Martin, Jean-Marc Durand, Annie Tétard, Carole Ripault, Bernadette Joslin, Marie-Luce David, Bruno Billy, Viviane Guédon, Antoine Bazin, Eric Turquand, Jean-Jacques Martin, Fabienne Barotin, Christophe Mercier.

Absent excusé : Julie Touzot donnant pouvoir à Bruno Billy, Maryse Chabiron, Mélanie Debu- Mulowsky, Michel Tricaire  
Secrétaire de séance : Jean-Jacques Martin

\*\*\*\*\*

#### N° 2015-46 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2015

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité dont 1 pouvoir approuve le compte-rendu du 17 juin 2015.

#### N° 2015-47 : Décision modificative budgétaire n° 2 au budget communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune ayant mis fin au bail emphytéotique avec Vendée Logement pour les logements du foyer soleil, celle-ci devient propriétaire à part entière des 19 logements du foyer soleil. Les frais de notaire pour la résiliation du bail emphytéotique sont à la charge de la commune. Ces bâtiments seront la base de travail du projet Bien Vieillir à Montournais.

Afin de mener à bien ce projet il est nécessaire de créer l'opération « Bien vieillir à Montournais » et d'y inscrire les crédits nécessaires sur le budget primitif 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité dont 1 pouvoir :

- Décide de créer l'opération « Bien vieillir à Montournais » et d'y affecter la somme de 10 000 euros
- Autorise le paiement des frais de notaire pour la résiliation du bail
- Accepte la décision modificative suivante :

SENS	IMPUTATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
ID	020	10 000 €	
ID	2113 opération 83		1 000 €
ID	2313 opération 83		9 000 €

**N° 2015-48 : Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes du pays de Pouzauges : composition du conseil de communauté**

Le Conseil municipal, à 6 abstentions dont 1 pouvoir 1 contre et 8 pour :

- APPROUVE la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges telle qu'elle a été présentée ci-dessus,
- APPROUVE la nouvelle rédaction des statuts telle qu'elle figure en annexe,

**N° 2015-49 : Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Pouzauges : Transfert de compétence en matière de « Plan local d'Urbanisme et de Documents d'Urbanisme en tenant lieu et Carte Communale**

Le Conseil municipal, à 6 abstentions dont 1 pouvoir 1 contre et 8 pour :

- APPROUVE le transfert de compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, et de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de communes du Pays de Pouzauges,
- APPROUVE la modification de l'article 2 - « Compétences » à la rubrique « 1- Aménagement de l'espace communautaire » des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges par l'ajout d'un article 1-8 « La Communauté de communes est compétente pour l'étude, l'élaboration, l'approbation, la révision et le suivi de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,
- APPROUVE la nouvelle rédaction des statuts telle qu'elle figure en annexe,

**N° 2015-50 : Approbation de la charte de gouvernance du Pays de Pouzauges**

Le Conseil municipal, à 1 abstention et 14 pour dont 1 pouvoir :

- APPROUVE le projet de rédaction de la Charte de Gouvernance telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire à signer la Charte de Gouvernance du Pays de Pouzauges.

**N° 2015-51 : Convention de gestion des logements du foyer soleil avec le Centre d'Action Sociale Communale**

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet dernier la commune était liée avec Vendée Logement par un bail emphytéotique pour les logements du foyer soleil. Une convention était signée entre Vendée Logement et le ccas pour la gestion des logements. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la commune est propriétaire à part entière des logements du foyer soleil. Il est donc nécessaire de signer une convention avec le ccas pour la gestion des logements en fixant le montant du loyer annuel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 2 abstentions dont 1 pouvoir 13 pour décide de passer une convention pour la gestion des logements du Foyer Soleil avec le Centre Communal d'Action Sociale de Montournais dont les conditions sont énumérées dans la convention.

La secrétaire  
Jean-Jacques Martin



Le Maire,  
Michel Guignard

